

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 122 (1977)
Heft: 11

Artikel: Officiers romands revêtus de charges importantes
Autor: Borel, Denis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-344116>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Officiers romands revêtus de charges importantes

par le divisionnaire Denis Borel

Les deux charges les plus élevées de la hiérarchie militaire — Chef de l'état-major général et Chef de l'instruction — ont déjà été revêtues simultanément par des Romands ; à partir de 1978 et pour 3 ans semble-t-il, elles le seront par deux officiers généraux alémaniques. Le Conseil fédéral a laissé entendre qu'un de ces postes reviendrait ensuite à un Latin.

Si la Suisse romande a récemment « perdu » les postes de chef du Service de l'adjudance et de sous-chef d'état-major front, elle a « gagné » ceux de sous-chef d'état-major au groupement de l'instruction et de Commissaire des guerres en chef. Avec un intervalle d'une année, un brigadier romand succède à un autre Romand dans le cadre des troupes d'aviation et de DCA. Dans le corps d'armée de campagne 1, un Romand succède à un Alémanique au commandement d'une brigade et l'inverse se produit à la tête de l'état-major du corps d'armée.

Voyons un peu quels postes de responsabilité sont actuellement assumés ou le seront en 1978 par des Romands dans le cadre du Département militaire fédéral à Berne :

Chef de la section des opérations
Chef de la division mobilisation
Chef de la section soutien
Chef de la division du service territorial
Chef de la section de l'organisation de l'armée
Chef de la division génie
Chef du service des troupes de transmission (divisionnaire)
Médecin en chef de l'armée (divisionnaire)
Vétérinaire en chef de l'armée (brigadier)
Commissaire des guerres en chef (brigadier)
Chef de la division motorisation

Sous-chef d'état-major au Groupement de l'instruction (divisionnaire)
Vice-directeur du service de l'infanterie (brigadier)
Vice-directeur du service des troupes mécanisées et légères (brigadier)
Vice-directeur du service de l'artillerie
Chef des œuvres sociales de l'armée (brigadier)
Auditeur en chef de l'armée (brigadier)
Directeur suppléant de l'Office central de la défense (divisionnaire)

Les grandes unités bilingues (df) suivantes (en plus du CA camp 1) ont resp. auront un Romand à leur tête:

- zone territoriale 1
- zone territoriale 10
- une brigade frontière (la seule df)
- brigade de DCA 33

Il est, en outre, clair que les 3 divisions et les 3 brigades de combat romandes sont et resteront aux ordres d'officiers généraux romands.

Chacun est libre de penser avec nostalgie à l'époque où les officiers généraux romands étaient plus nombreux (et se voyaient même confier des grandes unités germanophones) et de manifester des sentiments de contrariété. Il paraît plus important de s'assurer que les titulaires Romands de postes supérieurs de l'administration centrale plurilingue ont été nommés en raison de leurs aptitudes professionnelles et humaines et non seulement en raison de leur origine linguistique.

D.B.